

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

Convocation du : 02 décembre 2020

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, A.L JOUVET, Y. JUANICO, E. MILLET-PERRIN, S. TOUSSAINT, S. TRESSE, A. WOJKIEWICZ

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TRESSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1°- Demande de subvention à La Région pour des travaux de mise en accessibilité de l'église et du cimetière

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en accessibilité l'église et le cimetière. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention à la région. Ces travaux sont estimés à 6000 € H.T.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à demander cette subvention auprès de la région.
- Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Dix Voix pour

2°- Demande de subvention au département (Plan école) et à La Région (Bonus Relance) pour le remplacement des portes de l'école

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les portes de l'école. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention au Conseil Départemental (Plan Ecole) ainsi qu'à La Région (Bonus Relance). Ces travaux sont estimés à 30000 €. Le plan de financement de ces travaux sera établi à réception des devis des entreprises.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à demander ces subventions auprès des services du Conseil Départemental et de La Région.
- Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Dix Voix pour

3°- Demande de subvention à La Région pour l'achat de purificateurs d'air

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention à La Région pour l'achat de purificateurs d'air.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à demander cette subvention auprès de La Région.
- Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Dix Voix pour

Fait à Miribel Lanchâtre, le 14 décembre 2020

Le Maire

Michel GAUTHIER


